

## Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série P) 5 mai 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds de produits de base généraux CI Auspice que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez notre site Web au [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

À compter du 5 mai 2023 ou vers cette date, le fonds sera renommé Fonds de produits de base généraux CI Auspice.

### Bref aperçu

<b>Code du fonds :</b>	CA 90129	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Gestion mondiale d'actifs CI
<b>Date de création de la série :</b>	16 mai 2023	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion mondiale d'actifs CI avec le sous-conseiller en valeurs Auspice Capital Advisors Ltd.
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 :</b>	116,71 millions \$	<b>Distributions :</b>	Revenu (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre, décembre; gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	Cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est nouvelle.		<b>Placement minimal :</b> 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de placement de reproduire, dans la mesure du possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Auspice Broad Commodity Excess Return (l'« indice »), ou de tout successeur de celui-ci, en investissant dans des instruments financiers, y compris des contrats à terme et des dérivés, afin d'être exposé à l'indice. L'indice utilise actuellement une méthodologie quantitative pour suivre un portefeuille diversifié de contrats à terme sur marchandises, ou composantes, dans trois secteurs : l'agriculture, l'énergie et les métaux.

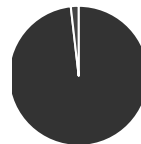
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (31 mars 2023)

1. Fonds marchand monétaire CI (série I)	96,0 %
2. Espèces et équivalents	3,7 %
3. Contrat(s) à terme standardisé(s)	0,3 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>14</b>

### Répartition des placements (31 mars 2023)

● Canada	98,2 %
● États-Unis	1,8 %



### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

# Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série P)

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série P du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

## Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série P du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

## Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série P du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

## Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série P du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent une grande exposition à un portefeuille de contrats à terme sur marchandises dans les secteurs de l'énergie, des métaux et de l'agriculture, couvert par rapport au dollar canadien
- recherchent une croissance du capital à long terme
- recherchent une diversification de portefeuille en utilisant une catégorie d'actifs ayant une corrélation historiquement faible avec les titres de capitaux propres et les obligations
- peuvent tolérer un risque faible à moyen

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série P)

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série P du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à votre série de titres.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds sont composés des honoraires liés au rendement, des frais d'administration, des frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion sont payés directement par vous et ne sont pas inclus dans le RFG. Les frais de gestion de la série du fonds sont indiqués ci-après en tant que frais de gestion de la série P, et les frais d'administration de la série correspondent à 0,10 % de la valeur de la série du fonds. Comme la série de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles.

### Renseignements sur la commission de suivi

Gestion mondiale d'actifs CI n'utilise pas les frais de gestion du fonds pour payer une commission de suivi à l'égard des titres du fonds que vous détenez.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
<b>Frais d'échange</b>	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
<b>Honoraires de conseils en placement</b>	On pourrait vous imputer des honoraires de conseils en placement qui sont négociés entre vous et votre représentant, agissant pour le compte de la société du représentant, et perçus par nous au nom de la société de votre représentant (en rachetant trimestriellement, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte). Les honoraires de conseils en placement ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative des titres de la série P du fonds dans votre compte.
<b>Frais de gestion pour la série P</b>	Nous vous imputerons directement des frais de gestion, et ces frais nous seront payables directement trimestriellement par le rachat de titres (sans frais). Le taux maximal des frais de gestion imputés sera de 0,52 % par année de la valeur liquidative de la série P du fonds que vous détenez dans votre compte. Des réductions de frais de gestion peuvent s'appliquer dans certaines circonstances. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant.
<b>Frais pour les chèques sans provision</b>	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Fonds de produits de base généraux CI Auspice n'est ni parrainé, ni endossé, ni vendu ni promu par Auspice Capital Advisors Ltd. Et les membres de son groupe (« Auspice »). Auspice ne fait aucune déclaration, ne pose aucune condition et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice ou au grand public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le fonds de produits de base généraux CI Auspice en particulier ou quant à la capacité de l'indice Auspice Broad Commodity Excess Return (l'« indice Auspice ») de suivre le rendement du marché des produits de base. Le seul lien d'Auspice avec CI Investments Inc. consiste en l'octroi de certaines licences d'utilisation de marques de commerce et de noms commerciaux de même que de l'indice Auspice, lequel est établi, composé et calculé par Auspice sans égard à CI Investments Inc. ou au fonds de produits de base généraux CI Auspice. Auspice n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de CI Investments Inc. ou des propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice au moment d'établir, de composer ou de calculer l'indice Auspice. Auspice n'engage aucunement sa responsabilité relativement à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des parts. Auspice ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité de l'indice Auspice ou des données en faisant partie et elle ne peut être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice. Auspice ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition, expresse ou implicite, quant aux résultats que CI Investments Inc., les propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice ou toute autre personne ou entité obtiendront de leur utilisation de l'indice Auspice ou de données qui y sont incluses. Auspice ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition, expresse ou implicite, et dénie expressément toute garantie ou condition de qualité marchande ou d'adaptation à un but ou à un usage particulier relativement à l'indice Auspice ou aux données qui y sont incluses. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, en aucun cas Auspice ne peut être tenue responsable des dommages spéciaux, punitifs, indirects ou consécutifs (y compris la perte de profits) découlant de l'utilisation de l'indice Auspice ou des données qui y sont incluses, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.